

Délibération du Conseil municipal

16 décembre 2024

Date de convocation : L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

09/12/2024 **Présents :**

En exercice : 27
M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Sylvie FOUGERAY -

Présents : 14
M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE.

Votants : 17

Pouvoirs : Mme Mélanie GENTILS à M. Sébastien COSTARD, Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER, M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON.

Absents excusés : Mme Jeanine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - M. Olivier GANDAR - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Rafea LAOUADI - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Brigitte DA SILVA - M. Jean-Michel LEMSEN

M. Laurent COURTIAT a été élu secrétaire de séance.

N° de délibération : 68-2024

Objet : PROGRAMME D' ACTIONS - FONDS D' AMENAGEMENT COMMUNAL

Par délibération du 21/11/2024, la Commune de Lizy-sur-Ourcq a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

Par délibération du 04/04/2024, la Commune de Lizy-sur-Ourcq a élaboré son programme d'actions.

Au vu de la demande du Comité de suivi du FAC du 12 septembre 2024, il convient de modifier le programme d'actions de la commune.

Le programme d'actions de la Commune de Lizy-sur-Ourcq se compose de 2 actions :

Intitulé des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée
Réfection de la toiture de la mairie	Septembre 2024 à février 2025	173 395,40 €€	64 589,79 €
Extension d'un groupe scolaire	A partir de 2026	4 090 140,00 € €	235 410,21 €
TOTAL		€	300 000€

La Commune de Lizy-sur-Ourcq est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

La Commune de Lizy-sur-Ourcq sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le programme d'actions proposé par la commune joint à la présente délibération,
- **VALIDE** le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 16 décembre 2024.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Maxence GILLE

Laurent COURTIAT

